



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

GOUVERNEMENT DE LA GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. LEVECQUE

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

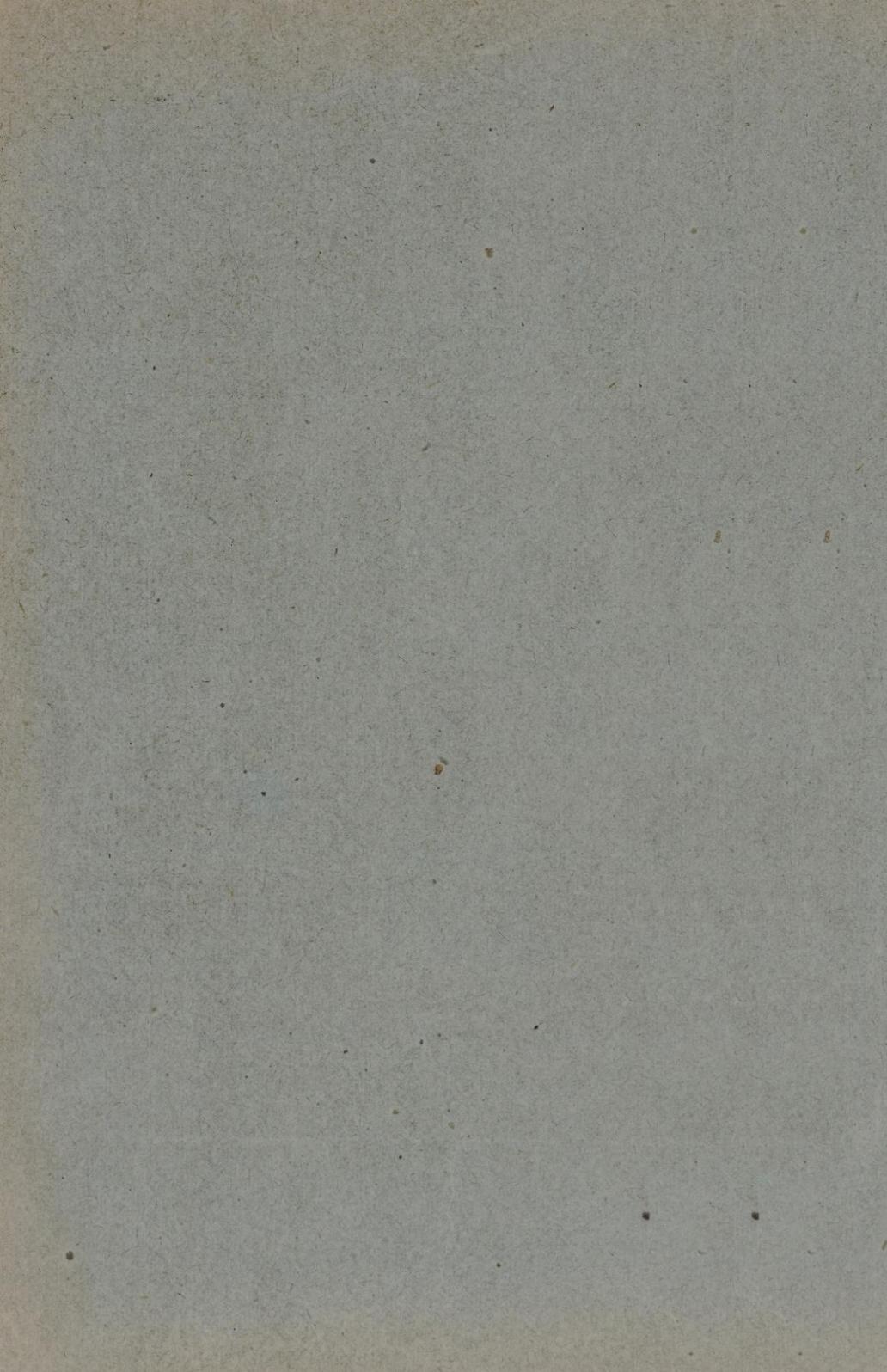
LE 25 NOVEMBRE 1912.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1912



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. LEVECQUE

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 25 novembre 1912.



Messieurs les Conseillers généraux,

J'ai lu avec la plus grande attention et avec un très vif intérêt, en remontant à plus de 15 années en arrière, les discours prononcés par mes prédécesseurs à l'ouverture de vos sessions.

A part quelques considérations générales sur la politique de ce pays, envisagée suivant le tempérament de l'un ou de l'autre, à part quelques conceptions spéciales, d'ailleurs fort intéressantes, sur la colonisation, dont quelques-unes n'apparaissent plus même, à peu d'années de distance, comme réalisables, presque tous les Gouverneurs titulaires ou intérimaires ont indiqué combien ils ont été frappés en arrivant en Guyane de l'état d'abandon dans lequel semble se trouver cette colonie; ils ont rapidement recueilli les impressions des uns et des autres, de ceux qui connaissent mieux qu'eux, nouveaux venus, ce pays, et ils manifestent très sincèrement leur désir très grand de contribuer par leurs efforts personnels, leur initiative, leur action gouvernementale, à l'amélioration de la

80004821

inv 5526

BR n° 128

colonie, à sa transformation économique, à la réalisation de grands projets de travaux déjà très nettement arrêtés dont ils indiquent à leur tour les grandes lignes.

Chacun discute par avance, avec l'autorité de son expérience, la façon dont ces travaux pourront être entrepris ; il s'agit, déjà, des travaux d'adduction d'eau potable à Cayenne, de la création d'une route coloniale, de l'amélioration du port et de l'établissement d'une voie ferrée.

Le pays ne trouvera la prospérité, son développement économique normal, chacun est d'accord pour le déclarer, que lorsque ces travaux indispensables seront réalisés. L'on se demande, fait remarquer l'un deux (il y a plus de dix ans de cela) s'il est nécessaire, après tout ce qui a été dit, qu'on en parle encore : la matière semble épuisée, ajoute-t-il.

Et cependant voilà qu'à mon tour je vais vous en entretenir à nouveau et déplorer avec vous que des travaux, depuis si longtemps envisagés, ne soient point encore en voie d'exécution après vous avoir dit l'an dernier, que mon rôle, à moi, serait plus facile qu'il ne le fut à mes prédécesseurs puisque les projets paraissant définitivement arrêtés je n'avais plus qu'à me mettre d'accord avec vous pour en poursuivre rapidement l'exécution.

En faisant cette déclaration, avec le désir très grand de servir utilement la colonie dont le gouvernement m'était confié, je m'étais, je l'avoue, un peu aventuré. Les projets n'étaient point encore étudiés ; ils n'étaient point aussi complètement arrêtés que je pouvais le supposer et je ne m'attendais pas, d'autre part, aux difficultés matérielles que j'allais rencontrer.

Je suis tout à fait désolé de faire ces constatations. Pour un Gouverneur qui ne se paye pas de mots, il n'y a pas de plus grande déception que l'énorme disproportion entre ses efforts et la réalité.

Nous allions l'an dernier très rapidement pouvoir nous mettre à l'œuvre sur un programme élaboré : un ingénieur et des collaborateurs habitués à des travaux plus importants que ceux qui ont été jusqu'à ce jour exécutés ici, avec une compétence plus étendue que celle des agents ordinaires de notre service, allaient enfin pouvoir entreprendre l'exécution de ce programme. Vous attendiez beaucoup de M. Hardel ; cet ingénieur, qui devait me suivre de très près, se fit attendre et ne vint que beau-

coup plus tard ; la poursuite des travaux était déjà compromise pour 1912.

A peine arrivé, sa santé l'obligea à quitter la colonie pour ne plus y revenir, laissant le service qu'il avait été appelé à diriger dans une complète désorganisation.

Nous ne pouvions désormais avoir d'autre ambition que d'exécuter au mieux des intérêts de la colonie, avec le plus de méthode possible, le Plan de campagne des travaux sur lequel nous nous étions mis d'accord en cours de session.

De son côté, M. le Ministre m'avait fait connaître que si, d'une façon générale, il partage le sentiment de son prédécesseur sur l'utilité des travaux qu'il convient d'exécuter pour aider au relèvement économique de la colonie, il estimait que les éléments d'information réunis jusqu'ici ne présentent pas, malgré les très intéressantes études de M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Renard, un caractère de précision suffisant pour qu'il soit possible de déterminer de façon certaine le montant de la somme à emprunter. M. le Ministre faisait justement remarquer qu'à défaut de plans et de devis estimatifs, le Conseil général n'avait pu apprécier que très approximativement la quotité de l'emprunt à envisager et il considérait comme indispensable que le nouveau Chef du Service des Travaux publics, M. Hardel, s'aidant des études de M. Renard, et les complétant, établisse un programme définitif et que ce programme, appuyé des justifications techniques et des évaluations de dépenses reconnues nécessaires pour chaque catégorie de travaux, fût de nouveau soumis à votre Assemblée.

Je vous ai déjà fait part de cette situation à votre session extraordinaire, en vous exposant que les moyens d'études mêmes manquaient au service compétent qui n'avait pas su se les procurer et que je m'étais mis d'accord avec la Commission coloniale pour l'acquisition du matériel qui manquait.

Depuis, nous en sommes là.

Je ne peux qu'attendre l'arrivée du nouveau Chef de service pour donner suite à ces études nécessaires.

J'ai prié ces jours derniers M. le Ministre des colonies par un télégramme très pressant de faire partir le plus tôt possible M. l'ingénieur Gajan.

Le court passage de M. Hardel en Guyane n'aura cependant point été tout à fait inutile.

J'avais rattaché à son service ceux des Mines et du Port.

Le décret minier, actuellement en vigueur, a soulevé de nombreuses protestations, il est loin de satisfaire les exploitants, il pourrait compromettre les intérêts financiers de la colonie.

J'ai prié M. Hardel d'étudier de suite cette importante question et de rechercher, d'accord avec une commission que je désignai, les modifications qui devraient être apportées au décret.

Avec un merveilleux esprit d'assimilation, M. l'ingénieur Hardel a fixé dans un rapport très précis et très complet qui est à l'impression et qui vous sera distribué incessamment, les raisons qui rendent absolument nécessaires des modifications à l'état de choses actuel ; s'inspirant des indications de la commission, de sa propre expérience, des renseignements recueillis de divers côtés, il élaborera un projet de décret qui vous sera distribué en même temps que le rapport, avec un projet de décret sur la circulation de l'or, pour être soumis à vos délibérations.

Il serait superflu de m'étendre aujourd'hui sur ce sujet puisque vous aurez dans quelques jours des éléments complets d'appréciation qui vous permettront de vous prononcer utilement sur une étude complète et consciencieusement établie avec la collaboration d'une commission tout à fait compétente.

C'est avec le concours de cette commission que M. Hardel prépara le projet très important, très complet, de réglementation de l'exploitation forestière qui a fait l'objet, en Conseil privé, de l'arrêté actuellement appliqué.

M. l'ingénieur Hardel m'a été d'un concours très précieux pour l'élaboration de réglementations aussi complexes et aussi délicates.

Depuis longtemps, aussi, le Département réclamait la réorganisation du personnel des Travaux publics sans laquelle, certainement, des travaux importants ne pourraient être poursuivis. M. l'ingénieur Hardel a élaboré un projet complet ; je l'ai préalablement soumis à M. le Ministre des colonies

qui l'a adopté sans observations, sauf quelques petites modifications de détail. Le Département, en me retournant le projet que je soumetts à votre examen, a insisté sur la nécessité de maintenir la situation des agents ; ceci concerne spécialement les agents du cadre local qui resteront en service à Cayenne et pour lesquels l'ancien fonds d'abonnement de 1,000 francs ou 2,000 francs n'était point maintenu par le texte que j'avais soumis. Cette remarque a d'ailleurs été faite à Paris sur la proposition de M. Hardel lui-même. Je l'avais prié de suivre auprès du Département l'examen de cette importante question. Le Chef du service avait songé en Guyane à cette situation des agents ; il lui avait paru difficile de faire de ce cas particulier, m'avait-il dit, l'objet d'une disposition réglementaire.

Les textes relatifs à cette réglementation comportent 5 arrêtés.

a) Arrêté réglant l'organisation et le fonctionnement du service des Travaux publics et des Mines de la Guyane ;

b) Arrêté portant organisation du cadre local et fixant les conditions de recrutement des agents de ce cadre ;

c) Arrêté portant allocation aux fonctionnaires et agents des cadres général et local des indemnités de cherté de vivres ;

d) Arrêté déterminant le taux des compléments de solde à allouer aux fonctionnaires et agents du cadre général ;

e) Arrêté fixant les frais de tournées des fonctionnaires et agents du service des Travaux publics et des Mines dans l'étendue de la circonscription à laquelle ils sont attachés.

M. le Ministre en me les retournant s'exprime ainsi :

« Tous ces projets me paraissent judicieusement établis et  
« les mesures qu'ils préconisent parfaitement justifiées.

« Je suis donc disposé à y donner mon approbation sous  
« la réserve, toutefois que, comme vous me l'avez du reste  
« proposé, le Conseil général consente, pour ceux d'entre eux  
« dont l'application entraînerait une augmentation des pré-  
« visions budgétaires, à vous accorder les ressources néces-  
« saires. Il serait très désirable que cette Assemblée seconde  
« vos efforts et ceux du Chef du service des Travaux publics  
« pour faire aboutir enfin, sans autre atermoiement, ce projet  
« de réorganisation d'un service auquel jusqu'ici, en dépit de

« toutes les tentatives, les décrets de 1899 et de 1903, qui ont  
« précédé celui du 5 août 1910, n'avaient pu être appliqués.  
« Je me plais donc à penser, avec vous qu'elle ne refusera  
« pas de s'associer à la réforme proposée. Dès que vous aurez  
« obtenu son adhésion vous voudrez bien m'en rendre compte  
« par la voie du câble ainsi que vous me l'avez offert.

« Je sanctionnerai aussitôt d'une façon définitive, dans la  
« même forme, ceux des projets que vous m'avez présentés  
« et qui auraient dû être réservés jusqu'à ce moment. »

Le soin tout particulier qu'a apporté M. l'ingénieur Hardel à l'étude de ces trois grosses questions que, dans le court délai qu'il passa dans la colonie, il put avec une merveilleuse puissance de travail et une méthode extrêmement sûre, mettre sur pied, nous fait regretter que les circonstances l'aient empêché de revenir.

M. le Ministre a désigné pour le remplacer M. l'ingénieur Gajan qui fut pour moi, dans une autre colonie, un collaborateur aussi actif que dévoué. M. Gajan est un fonctionnaire d'expérience; il a une grande pratique des travaux, M. le Ministre ne pouvait faire de meilleur choix.

Si les projets préparatoires qui devaient faire l'objet d'un premier emprunt n'ont point été étudiés, il fallut aussi reconnaître, en ce qui concerne le chemin de pénétration, que le travail fait par la mission Refroigneu est incomplet. Il demande non seulement à être rectifié mais à être complété. Il importe, a déclaré M. l'ingénieur Hardel devant la commission coloniale, de refaire le tracé de façon à déterminer les points les plus rapprochés des criques navigables que doit suivre la ligne en vue d'augmenter son trafic.

Il estimait qu'une mission complémentaire était nécessaire pour arrêter un projet définitif.

Je me suis demandé si, au regard de certaines des éventualités à envisager en vue de l'exécution de la voie de pénétration, il ne serait pas possible pour aboutir plus rapidement à une solution et pour éviter surtout les dépenses considérables auxquelles entraînerait une nouvelle mission d'études, de s'en rapporter pour le moment au projet Refroigneu pour la première partie, jusqu'à la crique Erodol et de se contenter de l'étude que ferait des régions à traverser au delà, une mission ayant des prétentions plus modestes, composée d'élé-

ments locaux déjà éprouvés par la pratique de la forêt, pouvant faire un travail qui ne se présenterait peut-être pas avec la même autorité qu'un travail fait par une mission d'ingénieurs, mais qui comporterait des indications assez précises pour permettre de déterminer assez facilement ensuite les conditions d'installation de la voie à projeter.

C'est dans cet ordre d'idées qu'après m'être mis d'accord avec une commission spéciale, dont quelques-uns d'entre vous firent partie, que fut organisée la mission d'études qui opère en ce moment entre l'Arataye et l'Inini.

Je ne suis point encore en mesure de vous faire connaître le résultat de ses recherches.

J'ai l'impression très nette que ses études applaniront bien des difficultés et j'ai l'intime conviction qu'elle évitera à la colonie les frais d'une mission très coûteuse.

Vous aurez, au cours de cette session, à vous prononcer sur le projet de convention que vous a soumis M. Berland dans votre session ordinaire de 1911.

Il est nécessaire que vous vous prononciez dès maintenant sur le mérite de cette demande de concession.

Le projet qui vous est soumis subordonne l'entente à établir à l'intervention de l'État qui garantirait les engagements que prendrait la colonie vis-à-vis de la société concessionnaire en ce qui concerne la concession.

Il est de toute nécessité que vous preniez position, que vous indiquiez très nettement vos intentions et si, comme cela semble indispensable, vous voulez faire appel au concours de l'État, vous fassiez connaître les raisons de cette nécessité, que vous adoptiez d'ailleurs ou que vous n'adoptiez point le projet qui vous est soumis.

Vous ne pouvez, d'autre part, laisser planer votre indécision vis-à-vis des différentes combinaisons qui peuvent apparaître pour l'exécution d'un projet et qui sont toutes très clairement indiquées dans le rapport de M. Renard.

C'est en vous inspirant des considérations générales qui y sont insérées que vous pourrez prendre une décision ferme sur le projet que M. Berland vous a présenté.

Dans son rapport, M. Renard a abordé la question finan-



cière, l'une ne va pas sans l'autre. Il s'agit de déterminer, au regard de toute combinaison, la situation financière de la colonie, l'importance réelle de ses ressources, la nature de ses impôts, de ses taxes, ce qu'ils produisent normalement et ce qu'ils pourraient produire sans inconvénient.

L'étude de ces importantes questions est fort délicate.

Je vous avais pour ainsi dire conviés l'an dernier à leur examen ; je comptais vous les soumettre pendant votre session après les avoir étudiées moi-même et en avoir préparé les solutions. Ces questions sont beaucoup plus complexes que je ne le supposais ; il ne s'agit pas d'une question se limitant à une augmentation plus ou moins étudiée, plus ou moins importante, plus ou moins justifiée, plus ou moins prudente de taxes produisant une somme déterminée et devant produire par l'augmentation qu'on adopterait, des ressources déterminées.

C'est l'ensemble de votre régime financier qu'il faut reprendre avec prudence pour établir vos ressources sur des bases légales, régulières, ne prêtant à aucune critique ni aucune équivoque. Ce n'est qu'à ces conditions que le Conseil d'Etat consentira une opération sous quelque forme que ce soit.

J'ai fait préparer les principaux éléments de ce travail. J'aurais voulu nommer une commission d'études avant la session du Conseil général pour vous permettre de prendre dès maintenant des résolutions, ça ne m'a pas été possible.

Mais il est cependant nécessaire que vous soyez en mesure de vous prononcer dans un délai très rapproché.

Dans quelques jours sera nommée cette commission d'études dont quelques-uns d'entre vous feront partie ; elle devra se mettre au travail tout de suite après votre session. Je ferai une session extraordinaire, dans un délai très rapproché, si la commission veut bien hâter son travail, pour vous soumettre celui auquel nous nous serons arrêtés et vous permettre d'en délibérer. Vos résolutions suivraient ainsi de très près la décision que vous prendrez au cours de cette session sur le principe même de la concession du chemin de fer de pénétration.

Messieurs, je me suis laissé entraîner un peu trop longuement peut-être sur ces questions essentielles ; il m'a semblé qu'il était nécessaire de marquer une fois de plus, en en parlant

encore, l'intérêt que nous attachons tous, que la population tout entière attache, à leur rapide solution.

Le projet de budget qui vous est soumis comporte quelques modifications que M. le Secrétaire général a fait ressortir avec une très grande clarté dans le rapport auquel il est joint.

Au cours de cet exercice, la plupart des services de la colonie ont fonctionné avec quelques difficultés. Ce qui pourra caractériser l'année qui va bientôt finir, c'est le manque de direction dans presque tous les services. Aux Travaux publics, pas de chef; aux services des Mines, du Port, à l'Instruction publique, au service des Postes, à l'Hôpital civil, pour la plus grande partie de l'année des intérimaires. Leur bonne volonté est incontestable; je n'entends point le nier. Mais tous ne sont point préparés aux fonctions qu'ils remplissent et, par bien des côtés, leur direction ne donne point les résultats qu'on est en droit d'exiger de celui qui devrait occuper la fonction.

Joignez à cela qu'un certain nombre de fonctionnaires qui étaient déjà en congé quand je suis arrivé, viennent à peine de rentrer; que d'autres, en trop grand nombre, sont partis au cours de cette année, presque tous en congé de convalescence. De prolongations de congé en prolongations de congé, certains s'éternisent dans leur pays d'origine et oublient les services qui les payent et auxquels ils sont attachés; il en est que je n'ai point encore vus, peut-être ne les connaîtrai-je jamais. Si un pareil état de choses devait se perpétuer ou se renouveler souvent, il serait, pour le fonctionnement de vos services, un véritable danger; il en est où, chaque fois qu'un fonctionnaire quitte la colonie, c'est un véritable problème que de savoir comment le service pourra être assuré.

L'Instruction publique — pour l'enseignement secondaire — eut particulièrement à souffrir de ce défaut de personnel. Des fonctionnaires qui ont disparu n'ont point encore été remplacés. Les professeurs qui restèrent durent se multiplier; ils montrèrent beaucoup de bonne volonté, firent preuve d'un grand dévouement, mais, chargés de trop de cours, il les négligèrent tous, ne pouvant donner à chacun d'eux les soins, les aptitudes, la surveillance qui rendent profitable aux élèves l'enseignement qu'on leur doit.

J'appellerai à nouveau l'attention du Département sur cet état de choses qui laisse des lacunes irréparables dans l'en-

seignement encore très incomplet que la colonie est actuellement en mesure de donner aux jeunes générations de la Guyane.

Dans l'enseignement primaire il semble plus facile que dans l'enseignement secondaire de combler les vides : instituteurs stagiaires ou institutrices stagiaires sont vite recrutés pour remplacer numériquement au moins l'instituteur ou l'institutrice qui manque. Le choix en appartient exclusivement au Chef du service : je suis convaincu qu'en toute circonstance il ne s'inspire que de l'intérêt des élèves. Mais ces remplaçants provisoires, malgré leur désir de bien faire, n'ont ni l'autorité qui donne confiance aux élèves, ni la sûreté d'eux-mêmes qui fait des maîtres utiles. L'on sent dans certaines classes comme un flottement dont les élèves sont les premiers à s'apercevoir pour s'abandonner à leur instinct de nonchalance ou d'indiscipline.

D'une façon générale cependant l'enseignement primaire a été poursuivi cette année avec un certain soin ; les enfants paraissent disciplinés ; ils sont généralement laborieux, beaucoup ont un réel désir de s'instruire. Les méthodes d'enseignement cependant laissent à désirer. L'on n'observe pas suffisamment des règles pédagogiques sans lesquelles un bon enseignement primaire est impossible. Je voudrais voir certains des maîtres apporter à leur enseignement un peu plus de flamme, de chaleur, de volonté, d'énergie, de foi professionnelle. Dans quelques classes, l'enseignement est glacial, et ne peut intéresser l'enfant dont la pensée, si on ne sait la retenir, retourne bien vite aux jouets qu'il a laissés à la maison ou dont l'esprit s'en va vers les histoires et les aventures merveilleuses qui bercent sa jeune imagination avant que les réalités de la vie ne l'aient flétrie.

Puisque je suis sur le terrain de l'enseignement primaire, je dois vous dire rapidement comment ont été employés les crédits mis par vous à la disposition de l'Administration pour des constructions d'écoles dans les communes ou des agrandissements.

A Matoury, l'école sera bientôt construite.

A Rémire, les travaux de réparations à l'école mixte, qui n'ont été adjugés qu'en septembre (je ne sais pourquoi), seront complètement achevés avant la fin de l'année.

A Tonnégrande, les travaux de réparations à l'école seront

terminés avant la fin de l'exercice ; il en sera de même à Roura. A Kourou, les travaux d'internat sont achevés ou sur le point de l'être.

A Macouria, l'école des filles a été terminée.

A Iracoubo, les réparations pour lesquelles vous avez inscrit au plan de campagne un crédit de 10,000 francs sont adjugées et commencées.

Pour Cayenne vous aviez réservé un crédit de 33,000 francs pour l'agrandissement des écoles. Il s'agissait de l'école des filles. J'ai déjà dit, dans une autre enceinte, par quelle heureuse initiative votre président, M. le Maire de Cayenne, avait rapidement apporté à cet établissement les améliorations les plus importantes et les plus utiles. Je l'ai félicité de son initiative et de son dévouement à la démocratie. Il m'est très agréable de rappeler devant vous l'emploi qu'il a fait des crédits votés par vous.

Il se propose de faire, l'année prochaine, d'autres transformations qui compléteront l'œuvre scolaire de la ville de Cayenne.

Je n'ai pas rencontré dans toutes les communes le même dévouement à l'enseignement populaire. A Sinnamary où les ressources très importantes de la commune permettraient d'envisager avec une large générosité l'amélioration des écoles, les transformations nécessaires n'ont point été faites aux écoles mêmes du bourg pour améliorer leur fonctionnement et je n'ai pu obtenir du Conseil municipal la création — indispensable cependant — de deux centres scolaires à Malmanoury et à Corossony que réclame depuis longtemps la population.

Le décret de 1906 sur l'enseignement primaire, interprété d'ailleurs dans ce sens par le Ministre lui-même, semblait me donner le pouvoir d'imposer d'office la création de ces écoles. Cette interprétation pouvait être contestée. Sur l'intervention de votre député, M. Grodet, qui s'intéressait particulièrement à la création de ces écoles, le décret de 1906 a été complété et, toute incertitude cessant, j'ai pu ces jours derniers, après avoir consulté le Conseil privé, inscrire d'office au budget de la commune de Sinnamary les dépenses que doit entraîner la construction de ces écoles. Les travaux seront incessamment mis en adjudication.

Quand vous aurez obtenu du Département, conformément

aux indications que je vous soumettrai dans un instant, l'autorisation de prélever sur la caisse de réserve les crédits nécessaires à la construction des écoles dans les bourgs et les centres qui n'en ont point encore, à l'amélioration définitive de celles qui ont été édifiées avec des ressources insuffisantes, quant à côté de ces écoles, vous aurez, par ce même moyen, construit où il n'y en a point encore, l'internat indispensable à toute école dans les bourgs où la population n'est point groupée, quand vous aurez construit dans ces communes des logements réellement habitables pour l'instituteur, quand vous aurez accompli cette œuvre — et cela peut se faire très vite, — vous aurez bien mérité de votre pays.

Il a été créé en Guyane une Caisse des écoles. Je n'ai pas besoin de faire ressortir le but ni l'intérêt de cette institution ; vous la dotez d'une subvention de 5,000 francs ; un comité est chargé de la faire fonctionner sous l'autorité du Chef du service de l'Instruction publique.

Cette Caisse des écoles, qui pourrait rendre de grands services à la population des communes rurales, n'a pas fonctionné pendant l'année scolaire 1910-1911. J'ai très vivement insisté au début de l'année scolaire 1911-1912 pour qu'elle fonctionnât régulièrement. J'ai demandé ces jours derniers le compte rendu de ses opérations avec la pensée de vous le soumettre ; il résulte de renseignements qui m'ont été donnés que des secours insignifiants (pour une somme de 300 francs seulement) ont été distribués ; c'est tout à fait regrettable.

J'ai prié M. le Chef du service de l'Instruction publique de veiller avec le plus grand soin à un meilleur fonctionnement de cette institution pour l'année scolaire 1912-1913, de réunir de suite le comité pour examiner les mesures à prendre, je l'ai invité à me signaler les négligences qu'il relèvera chez les instituteurs qui ne mettront pas tous leurs soins à la répartition des crédits mis à leur disposition, bien décidé à sévir contre ceux d'entre eux qui ne feraient pas tout leur devoir.

\* \* \*

Le Service des douanes a fonctionné d'une façon normale.

L'installation des postes des agents du service actif — surtout dans les régions éloignées — laisse tout à fait à désirer. Il

y aura lieu, à très bref délai, de prévoir pour ces agents de meilleures installations.

\* \* \*

Le Service du port comporte toujours d'importantes transformations. Ma seule préoccupation, en l'état actuel des choses, fut d'assurer le service par la bonne volonté et le dévouement, éprouvé de M. Rosine, je ne pouvais songer à obtenir plus.

Le pilotage reste donc à organiser. M. Hardel m'avait soumis et avait soumis, je crois, à la Commission coloniale, un projet de nature à vous satisfaire. La question reste entière ; elle ne pourra être solutionnée que par le successeur de M. Hardel.

Les travaux d'amélioration du port de Cayenne ont subi un arrêt : quelques personnes s'en sont émues. Je vous dois quelques explications. L'an dernier je m'exprimai ainsi :

« Pour rendre pratiques les travaux déjà faits il faut continuer la ligne d'enrochements jusqu'aux piles en enrochements qui sont établies sur le prolongement du môle actuel, ce que l'on peut espérer réaliser d'ici le 28 février 1912.

« Il faut prolonger le môle actuel par une estacade en béton armé, à fonder sur des piles en béton armé, à noyer au-dessous du niveau de la vase dans les bases d'enrochement des massifs de roche qui émergent au-dessus de ladite vase. Ce travail ne pourra être entrepris que pendant la saison sèche, c'est-à-dire pas avant le mois d'août 1912.

« Si on donne à cette estacade une certaine largeur, comme elle atteint la ligne de la laisse des plus basses eaux, elle pourra être utilisée pour l'accostage des chalands, au moyen d'une sévère réglementation, en attendant la fin des travaux entrepris qui ne peut manquer de se faire attendre longtemps.

« De cette façon, l'on aurait un débarcadère de marée basse, commode et facilement accessible, et de l'autre, un lieu d'accostage des chalands à toute marée ».

M. l'Ingénieur Hardel eut, sur ce travail, des idées un peu différentes ; je dus m'incliner devant sa compétence et son autorité professionnelle. Il les a exprimées devant la Commission coloniale le 7 mai dernier et voici de quelle façon elles ont été relatées au procès-verbal :

« M. Hardel n'est pas d'avis de continuer les digues en en-  
« rochement au delà du point où elles sont arrivées, ni de pro-  
« longer le môle par une estacade en béton armé de 100 mètres.  
« Ce travail risquerait de disparaître plus tard et absorberait  
« plus que le crédit de 100,000 francs qui y est destiné. Les  
« études à faire à la rivière du Tour-de-l'Île pour lesquelles  
« est inscrit un crédit de 5,000 francs ne paraissent pas non  
« plus d'une absolue nécessité.

« M. l'Ingénieur propose de donner une autre destination  
« à cette somme de 105,000 francs. Il remplacera l'estacade  
« par un ouvrage provisoire à bon marché dont les pièces  
« pourront plus tard servir dans le travail définitif, et qui ser-  
« vira d'essai pour des ouvrages du même genre à construire  
« plus tard ».

M. Hardel pouvait revenir ; il donna des instructions à son service pour que le travail fût suspendu. Je l'ai fait reprendre timidement depuis quelques jours ; ce que nous ferons avant l'arrivée de M. Gajan n'engagera pas l'avenir et ne compromettra rien. C'est à ce moment que les travaux devront être repris pour être poursuivis avec toute la célérité possible.

\* \* \*

Je vous dois encore quelques explications, Messieurs les Conseillers généraux, sur certains travaux du plan de campagne.

La route de Lallouette prolongée comprise entre la route de Montabo et l'avenue du Camp Saint-Denis est entièrement achevée et livrée à la circulation.

Les travaux de rechargement de la Chaussée d'Estrées sont en cours d'exécution et seront achevés avant la fin de l'exercice.

L'entretien des routes du Tour-de-l'Île de Cayenne a été poursuivi comme les années précédentes, ni mieux, ni plus mal, plus rapidement cependant. Les accotements ont été presque partout remis en état.

Les crédits inscrits paraissent insuffisants pour l'entretien normal. Les méthodes de travail employées pour l'entretien des routes me semblent tout à fait mauvaises. Il doit être possible de poursuivre dans de meilleures conditions leur entretien et leur rechargement par une utilisation mieux comprise de la main-d'œuvre.

Je ne peux que compter sur l'expérience de M. Gajan pour apporter dans ce service les améliorations nécessaires.

J'ai supprimé au budget de cette année les cantonniers dont je vous avais demandé l'an dernier la création.

Je n'ai pu obtenir de ce service des cantonniers le moindre résultat. Fut-ce défaut d'organisation ? peut-être. Fût-ce mauvais recrutement ? c'est possible.

Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré mes nombreuses observations, ce service n'a rien produit et que le budget ne pouvait continuer à payer des agents qui se refusèrent à tout travail utile ou dont le travail fut inappréciable.

Je ne condamne pas absolument le système, mais il comporterait certainement une autre application. L'expérience pourra être reprise plus tard sur d'autres bases.

\* \*

Les travaux de réparations à l'hôtel des Postes et de l'exhaussement de la salle des colis postaux sont en cours d'exécution : ils seront achevés dans le délai imparti par le cahier des charges.

\* \*

J'avais été frappé l'an dernier, au cours du voyage que je fis dans la région de la Comté, des difficultés que présente la navigation sur les rivières qui conduisent aux placers ; il m'apparaissait qu'il n'était point impossible d'apporter dans ces cours-d'eau des améliorations importantes et je vous ai demandé l'inscription d'un crédit.

Avec le personnel insuffisant dont dispose le service des Travaux publics, je n'avais pu jusqu'à maintenant, malgré de réels efforts, déterminer les conditions de ce travail. Le service est sur le point de passer un contrat avec un entrepreneur pour la plus grande partie possible de la rivière Blanche.

Dans le même ordre d'idées, j'aurais voulu commencer l'étude des biefs qui se trouvent de saut en saut à partir du saut Hermina sur la rivière du Maroni pour déterminer les facilités de navigation par des moyens plus pratiques que ceux qui sont actuellement employés, qui rendent le commerce de Saint-Laurent tributaire des Boschs hollandais dont les exi-

gences pourront devenir préoccupantes. Je n'ai pu mettre encore mon projet à exécution, faute de personnel : il n'est qu'ajourné.

Le service du Port a pu entreprendre et conduire à bonne fin le balisage de l'Oyapoc. Sans prétendre qu'un navire n'y est plus exposé à aucun danger, je pense que le travail qui a été exécuté permettra aux vapeurs qui font le service de la navigation côtière d'y naviguer avec plus de sécurité.

\*  
\* \*

Les travaux du canal Roy, entrepris depuis deux ans, marchent très lentement. C'est un travail difficile. La longueur du canal est de 18 kilomètres. Il n'a été dressé aucun devis sérieux de la dépense qui devra résulter de tout le travail envisagé. C'est tout à fait à la légère et très approximativement que fut indiqué le chiffre d'ailleurs assez important qui devrait représenter la dépense. Il s'agit d'abord de déboiser, de sabrer, etc., pour permettre ensuite le curage du canal par fouille et approfondissement afin de rendre cette voie de communication accessible à des embarcations d'assez fortes dimensions, voire même à des chalands.

Il sera nécessaire d'établir un projet très complet pour mesurer l'importance du travail à l'intérêt qu'il peut comporter. Je vais en faire poursuivre très rapidement l'étude, que M. Gajan pourra dès son arrivée examiner, contrôler et arrêter.

\*  
\* \*

L'amélioration du canal de Kaw paraît avoir prêté à quelques malentendus. Au moment de l'exécution des travaux, qui semble ne pouvoir être poursuivie que par la main-d'œuvre pénale, Monsieur le Maire de la commune insista pour que l'entreprise fût réservée aux habitants. Les résultats ont été mauvais. Quelles en sont les raisons ? Je les fais rechercher en ce moment ; j'ai envoyé à Kaw un commis des Travaux publics qui étudiera d'une façon définitive la question d'entretien de ce canal et qui me proposera toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires ; il m'indiquera les dispositions qu'il y aura lieu de prendre en vue de poursuivre chaque année l'exécution d'un travail aussi important.

\* \* \*

L'on a souvent parlé, Messieurs, de la nécessité de relier à Cayenne, par un réseau télégraphique ou téléphonique, les régions de l'Approuague et de l'Oyapoc. Nous sommes, je crois, d'accord sur l'intérêt de cette amélioration et vous pensez avec moi qu'il est nécessaire d'en poursuivre très rapidement la réalisation.

Nous devons aller à l'avancement; il faut d'abord aboutir au Dégrad-des-Cannes. Si j'arrive à faire exécuter sur l'exercice 1912 par un entrepreneur le marché qu'il a passé avec l'Administration pour la pose des poteaux jusqu'à Rémire, nous pourrons l'année prochaine avec les crédits que je vous demande aller au Dégrad-des-Cannes.

Au delà que pourra-t-on faire? Quelle sera la dépense pour prolonger la ligne jusqu'à l'Oyapoc? Aucune étude n'a encore été faite de cette importante amélioration dont on parle cependant depuis fort longtemps.

Je fais en ce moment relier l'établissement de l'Acarouany à Saint-Laurent et Mana, par la ligne téléphonique Charvein-Saint-Laurent. L'Administration pénitentiaire a prêté son concours au Service local et, sans grands frais, l'installation en question sera faite d'ici quelques jours, laissant moins isolé notre établissement de l'Acarouany.

J'ai demandé à M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire de mettre à la disposition du Service local, M. Roux, commis de son administration, chargé de la pose et de la surveillance des lignes télégraphiques, pour poursuivre l'étude de prolongement de Cayenne à l'Oyapoc.

C'est M. Roux qui établit en ce moment la ligne Charvein-Acarouany. Il est entendu avec M. Bravard, qui s'est empressé de nous prêter son concours, que M. Roux entreprendra cette étude tout de suite après l'exécution du travail qu'il poursuit en ce moment, c'est-à-dire dans quelques jours.

M. Roux qui m'a accompagné de Saint-Laurent à l'Acarouany m'a longuement entretenu du projet de l'Approuague et de l'Oyapoc; c'est un fonctionnaire d'initiative, courageux et expérimenté qui pourra déterminer très rapidement et la ligne à suivre et les distances à parcourir et les dépenses à prévoir.

Dans quelque temps, il pourra me remettre ces renseigne-

ments qui vous permettront de poursuivre, avec un projet étudié, quand les ressources budgétaires le permettront, la réalisation de cette importante amélioration.

Lorsqu'on lit votre budget, l'on est frappé de voir qu'après avoir remis aux communes, pour être réparti entre elles, le produit important de taxes et de droits perçus par le Service local, en dehors, — sauf pour Cayenne, — des centres communaux qui vont en bénéficier, l'on est frappé, dis-je, de voir qu'après l'abandon aux communes de sommes aussi importantes, le budget local soit encore obligé de supporter les charges de subventions qui sont, je dois le reconnaître, tout à fait insuffisantes, avec le mode de répartition actuel.

Il ne faut pas, ce me semble, au moment où le budget local va avoir besoin de toutes ses ressources, où il va vous falloir établir pour un emprunt important, la possibilité de vos moyens, laisser d'aussi grosses dépenses à la remorque de votre budget.

Dans la répartition de ces subventions, ce qui vous préoccupe le plus, ce qui doit surtout vous préoccuper, c'est de créer au bourg des communes qui restent à votre charge, les éléments essentiels de la vie municipale : une mairie, une maison d'école, le poste de police et l'internat pour les enfants. Ce qui peut paraître surprenant c'est qu'on n'y soit point encore arrivé. Un effort important dans ce sens a cependant été fait cette année.

Mais l'on n'a jamais apporté de vue d'ensemble à la réalisation de ce programme ; on semble avoir eu comme préoccupation essentielle de donner un peu à chaque commune chaque année. Avec des crédits trop peu élevés on a fait ce qu'on a pu ; ce que l'on a fait est insuffisant ; il reste encore beaucoup à faire à ce point de vue et vous êtes menacés d'être obligés d'inscrire, pendant de longues années encore, au budget local, des subventions qui continueront à être insuffisantes pour les travaux que vous envisagez et des communes resteront longtemps encore sans école ou avec des écoles insuffisantes ou défectueuses.

Il serait préférable d'en finir une bonne fois pour qu'il y ait dans chacune de ces communes une mairie solide, une école, un internat. Les dépenses qui seraient à faire ne devraient pas être supérieures à 130,000 francs.

Vous pourriez demander au Département d'en prélever le montant sur la Caisse de réserve.

Je vous prierai d'en décider le principe pendant cette session.

Lorsque vous aurez pris une délibération, si vous partagez ma manière de voir, je ferai dresser des plans et devis pour que vous sachiez à votre session supplémentaire le chiffre de la dépense.

\* \* \*

L'an dernier, en terminant mon rapport, je me félicitais de l'union du parti républicain ; je disais qu'il apparaissait bien que la population avait compris que rien de durable ne peut être fondé que par l'union de tous les bons citoyens.

L'heure est venue de mettre à exécution un programme de travaux considérables. Plus que jamais l'union est donc nécessaire.

La terre Guyanaise riche de forces inexploitées nécessite de toutes parts des énergies nouvelles, non pour des luttes vaines et stériles et de petits intérêts, mais pour la mise en valeur de toutes les richesses qui sont encore à l'état latent, par l'effort combiné de toutes ses énergies.

Si des malentendus se sont produits entre certains éléments de la population, il est de toute nécessité, dans l'intérêt de ce pays, qu'ils cessent au plus vite.

Vous poursuivez le même but, et il faut retenir qu'une population, dans sa généralité, qui n'aurait qu'un désir, n'arriverait guère à le réaliser, tant que pour parvenir au même but, chacun prendrait des voies différentes et souvent périlleuses et incertaines. Tout désaccord entre vous risquerait donc de confondre les éphémères exigences d'un groupe avec l'intérêt permanent du pays dans les questions importantes pour son développement économique, que la démocratie guyanaise pose d'une façon si pressante à son Gouvernement.

J'adresse un suprême appel à votre sagesse et à votre patriotisme.

Je déclare ouverte votre session ordinaire de 1912.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane et tout pour sa prospérité !

1860

Received of the Treasurer of the State of New York  
the sum of \$1000.00

for the purchase of land for the State of New York

in the County of Albany

to the use of the State of New York

in full of the sum of \$1000.00

paid by the State of New York

to the Treasurer of the State of New York

for the purchase of land for the State of New York

in the County of Albany

to the use of the State of New York

in full of the sum of \$1000.00

paid by the State of New York



